

Val-d'Or, le 20 décembre 2017

P-839-21

À : **M^e Maxime Laganière**
Directeur aux poursuites criminelles et pénales

c.c. : **M^e Christian Veillette, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0084-C**

M^e Laganière,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Directeur aux poursuites criminelles et pénales afin d'obtenir des informations sur **le nombre de dossiers référés à des Comités de justice autochtone par procureur pour les 5 dernières années.**

À cet effet, nous demandons à la Directeur aux poursuites criminelles et pénales de nous transmettre les informations/documents suivants :

- Le nombre de dossiers référés à des Comités de justice autochtone par procureur pour les 5 dernières années, avec l'identification du procureur et de son district et la nature de ces références (préparation de rapport Gladue, programme de mesure de rechange, suggestion sur la peine, etc.).

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, dans un délai de **cinq (5) jours ouvrables**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande (par exemple, si l'information demandée n'est pas disponible ou n'existe pas). Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées dans les **trente (30) prochains jours à compter d'aujourd'hui**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Si l'une ou plusieurs des informations demandées ne pouvaient nous être communiquées, quelle qu'en soit la raison, nous vous prions de nous en faire part par écrit en détaillant les motifs. Pour toute question concernant cette demande, veuillez en faire part à Marie-Andrée Denis-Boileau directement par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4014.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Laganière, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc



Le 21 décembre 2017

Maître Marie-Andrée Denis-Boileau
Commission d'enquête sur les relations entre
les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

**Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la
Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et
certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès.**

Dossier : DG-0084-C

Maître Denis-Boileau,

La présente fait suite à votre demande de renseignements du 20 décembre dernier (DG-0084-C) par laquelle vous souhaitez obtenir les informations relativement au « nombre de dossiers référés à des Comités de justice autochtone par procureur pour les 5 dernières années, avec l'identification du procureur et de son district et la nature de ces références (préparation de rapport Gladue, programme de mesure de rechange, suggestion sur la peine, etc.) ».

Après des vérifications préliminaires, il semble qu'il n'y aurait pas de registre « centralisé » compilant ces données, mais que certaines informations pourraient être disponibles via des démarches auprès de chacun des bureaux régionaux concernés. Compte tenu de la période des Fêtes, ces démarches ne pourront être entreprises qu'en janvier 2018 et ce n'est qu'à ce moment que nous pourrions vous donner davantage d'informations.

En vous souhaitant un agréable temps des Fêtes, veuillez recevoir, Maître Denis-Boileau, mes salutations les meilleures.


Me Maxime Laganière

Procureur aux poursuites criminelles et pénales

Compétence
Respect
Intégrité





Le 22 janvier 2018

Maître Marie-Andrée Denis-Boileau
Commission d'enquête sur les relations entre
les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la
*Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et
certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0084-C

Maître Denis-Boileau,

La présente fait suite à votre demande de renseignements portant le numéro DG-0084-C. Par cette demande, la Commission souhaite obtenir du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) les informations suivantes :

« Le nombre de dossiers référés à des Comités de justice autochtone par procureur pour les 5 dernières années, avec l'identification du procureur et de son district et la nature de ces références (préparation de rapport Gladue, programme de mesures de rechange, suggestion sur la peine, etc.). »

Cette demande vise les bureaux du (DPCP) offrant les services de poursuites. Il s'agit de sept bureaux régionaux ainsi que de quatre bureaux à vocations particulières.

Les bureaux régionaux sont les suivants :

- Québec;
- Centre-du-Québec;
- Est du Québec;
- Montréal;
- Sud du Québec;
- Ouest du Québec;
- Nord du Québec.

Compétence
Respect
Intégrité



Les bureaux à vocations particulières sont :

- Le Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales;
- Le Bureau des affaires de la jeunesse;
- Le Bureau des affaires pénales;
- Le Bureau de service-conseil.

Il appert après vérification auprès des bureaux mentionnés ci-haut qu'aucun de ceux-ci ne tient de registre nous permettant de vous fournir avec précision les informations demandées. Bien que certaines informations aient pu être colligées dans certains points de service, nous sommes d'avis que celles-ci ne sont pas exhaustives et suffisamment fiables pour être utiles à la Commission.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Maître Denis-Boileau, mes salutations les meilleures.


Me Maxime Laganière
Procureur aux poursuites criminelles et pénales